

Concrètement, la réforme engagée, qui sera effective dès le début de l'année 2014, se traduira par :

- le transfert aux services gestionnaires (ONAC-VG et SCR) des dossiers actuellement instruits par la Mission Interministérielle aux Rapatriés ou l'ANIFOM ; ce transfert est en particulier justifié par la diminution croissante du nombre d'affaires encore en instance ;
- la simplification des procédures et des circuits : toutes les demandes seront effectuées auprès des offices départementaux des anciens combattants (structures de proximité) ; les dossiers seront ensuite traités par le service central des rapatriés d'Agen (instruction des demandes et paiement) ;
- la pérennisation des structures : deux organismes bien connus des rapatriés auront en charge tous les dossiers ; d'une part, l'ONAC-VG pour les harkis, anciens combattants et leurs familles, d'autre part, le Service Central des Rapatriés, créé en 1956, qui conservera l'ensemble de ses missions antérieures, tout en se voyant confier de nouvelles responsabilités ; le S.C.R. sera placé sous l'autorité fonctionnelle de l'ONAC-VG.
- la conservation de la mémoire : les archives de l'ANIFOM (dossiers d'indemnisation) ont été mises aux normes des Archives de France ces deux dernières années et resteront centralisées à Fontainebleau. Les archives du SCR (dossiers de rapatriement) seront mises aux normes des Archives de France dans les trois ans qui viennent, pour être également transférées par la suite à Fontainebleau.

Ainsi, les associations que vous représentez et les familles de rapatriés et de harkis auront pour interlocuteur privilégié l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, qui dispose de structures solides, efficaces et présentes dans tous les départements.

Pour ma part, je tiens à vous remercier tous, vivement, pour le travail accompli tout au long des années écoulées. Avec l'assistance de votre expertise, exigeante mais toujours constructive, de nombreux dossiers ont pu aboutir et je m'en réjouis.

Je suis heureux de savoir que la réforme en cours, engagée dans la perspective de réussir un nouveau modèle d'administration en phase avec l'évolution de notre société et de vos attentes légitimes, permettra de poursuivre le dialogue avec vos associations et les différents dispositifs en faveur des rapatriés et des harkis, notamment sur deux sujets importants : les questions de mémoire et l'emploi des enfants d'anciens supplétifs.

En vous renouvelant mes remerciements et en souhaitant avoir pu apaiser les quelques inquiétudes exprimées par certains d'entre vous, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Renaud BACHY